

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Saint-Hilaire-en-Lignières
Séance du 8 avril 2025

Date de la convocation

31/03/2025

Date d'affichage

31/03/2025

Nombre de membres

Afférents au conseil

municipal : 8

En exercice : 8

Présents : 8

Pouvoir : 0

Votants : 8

Votes

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Ref : 2025 14

L'an deux mil vingt cinq, le huit avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire en Lignières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie de Saint Hilaire en Lignières sous la présidence de Francis PERROT, maire.

Présents : MM. Francis PERROT, Daniel PERROCHON, Daniel DETARET, Gérard AUBRY, Johnny FASTRÉ, Daniel SERVAES, Mmes Martine RONDIER, Laurette HERAULT

Secrétaire de séance : Daniel SERVAES

2025 14 Subventions aux associations 2025

Suite aux demandes de subvention pour 2025 formulées par les associations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, attribue les subventions selon le tableau ci-après :

Société de courses de Lignières	300 €
Chorale Terres de cœur	100 €
Les Thiaulins	500 €
Foire aux ânes	300 €
Comité de Jumelage Lignières-Dunbar	375 €
Musique en Boischaud Marche	120 €
AFSEP	0 €
Berry FM	50 €
Maison de la déficience visuelle	0 €
Sapeurs pompiers de Chezal Benoît	300 €
Amicale St Vincent St Blaise	500 €
ACPG – CATM – TOE – VVES de Lignières	100 €
Fondation du Patrimoine	100 €
Union des amicales de la pêche à la ligne de Lignières	0 €
Croix Rouge Française	150 €

	2 895 €

Le montant est inscrit au budget de la commune.

Le Maire

Francis PERROT



Le secrétaire de séance

Daniel SERVAES



Pour extrait certifié conforme

Délibération rendue exécutoire par publication numérique le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative.